



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 mars 2021

Le Président du conseil Jean-René Lepezel souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 36

Membres excusés : 2

Membres absents : -

Total membres : 38

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 45/2021 : Révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) district de Nyon
5. Rapport des délégués aux associations intercommunales
6. Divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Pas de remarques. Le procès-verbal est accepté à la majorité.

2. Communications du bureau

Jean-René Lepezel, Président, remercie toutes les personnes qui ont travaillé au dépouillement lors des votations et élections du 7 mars, que ce soient les membres du bureau mais aussi les volontaires. Tout s'est déroulé sans heurt.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Présente l'initiative « SOS Communes » modifiant la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale et enjoint chaque conseiller de signer le formulaire. Il doit être transmis au greffe d'ici à fin mars.
- Situation des liquidités au 11 mars 2021 :
Le tableau ci-joint explique la situation : nous avons un solde négatif de CHF 244'939.55.
Le solde restant à payer est de CHF 1'347'876.05.
Ce sont les intérêts négatifs qui nous jouent des tours : nous avons donc versé CHF 400'000.- sur un compte séparé pour éviter ce problème.
- Facture sociale : Chésereux a fait opposition avec 13 autres communes. Les avocats ont demandé un délai à mi-mars.
- Deux terrains agricoles sont devenus disponibles et ont été offerts aux agriculteurs de la commune. La Municipalité fera un choix.
- Chésereux a décidé de soutenir l'Usine à Gaz en achetant un fauteuil virtuel à CHF 1'000.-

Situation des liquidités au 11 mars 2021

	+	-
Solde du CCP	2'096'550,11	
20.06.2021 Péréquation Acompte N° 2		422'502,00
31.07.2021 AEE Acompte Primaire-secondaire-Réseau N° 3		247'252,05
31.07.2021 AIAB Acompte de charges N° 3		27'437,55
20.09.2021 Péréquation Acompte N° 3		422'502,55
31.10.2021 AEE Acompte Primaire-secondaire-Réseau N° 4		247'252,05
31.10.2021 AIAB Acompte de charges N° 4		27'437,55
15.11.2021 AIAB Facture Sociale, Acompte N° 4		27'437,55
20.12.2021 Péréquation Acompte N° 4		422'502,00
Canton Réforme Policière 2021		229'623,00
Canton Transports 2021 Bassin N° 3		49'171,00
Salaires 2021 Administration communale		460'000,00
Vacations Municipalité et Conseil communal		140'000,00
Paiements en suspens		129'796,46
Solde		<u>- 1'347'876,05</u>
BCV – C 0701.01.17 Trésorerie paiement par cartes	483'280,00	
BCV – H 5285.67.01 Trésorerie ATF	8'747,75	
BVC – E 5050.56.24 Trésorerie Entreprise	137'594,30	
UBS – E0122040.1 Compte courant	463'064,65	
CEN – 33.266/06 Placement	10'249,80	
Solde		<u>- 244'939,55</u>

Patrick Barras, Municipal :

- Présente les comptes finaux du préavis 29/2019, chemin piétonnier :

Coût des travaux

	Budget Préavis	Réalisé
1. Travaux de génie civil	CHF 110'000.00	CHF 76'047.00
2. Eclairage	CHF 6'000.00	CHF 4'870.00
3. Marquage	CHF 2'000.00	CHF 00.00
4. Plantations	CHF 10'000.00	CHF 00.00
5. Emprises, servitudes	CHF 10'000.00	CHF 8'172.00
6. Honoraires études et direction des travaux	CHF 15'600.00	CHF 15'598.00
7. Prestations géométriques	CHF 2'000.00	CHF 1965.00
8. Divers et imprévus	<u>CHF 12'460.00</u>	<u>CHF 23'948.00</u>
Total HT	CHF 168'060.00	CHF 130'600.00
TVA 7.7 % (arrondi)	<u>CHF 12'940.00</u>	<u>CHF 10'056.00</u>
Total TCC	<u>CHF 181'000.00</u>	<u>CHF 140'657.00</u>

- Le coût total est inférieur de CHF 40'343.- Le dernier luminaire a été posé mais le Canton ne nous a pas permis de mettre un passage piéton. Il y a eu divers imprévus, notamment les récupérateurs d'eau claire à réparer et la remise en état de la « patte d'oie ». Une ligne blanche sera ajoutée à la sortie du chemin.
- Des panneaux photovoltaïques seront placés le long de la propriété de M. Spillmann et de la route de Gingins. Ce projet est mis à l'enquête. Esthétiquement ce ne sera pas beau et suivant l'inclinaison des panneaux, on pourrait être gêné par le scintillement. On attend que le permis soit délivré par le Canton.
- Un chantier qui jouxte la route de Crassier a commencé en face de l'Auberge communale. Cela gêne le trafic qui est de plus en plus dense, mais étonnamment le chantier fait aussi office de modérateur de trafic ! En effet, il y a de plus en plus de passages sur cette route et on ne peut prévoir des chicanes à cause du nombre de poids lourds et de bus qui l'empruntent.

Yvan Laurent, Municipal :

- ORPC: 2020 a été une année compliquée. Lors du COVID plusieurs milliers d'heures ont été effectuées par des professionnels. L'ORPC a aussi eu d'autres problèmes (cours mal organisés, problèmes d'alcoolisme) Le président a démissionné et de nouvelles personnes ont été engagées.
- La bibliothèque de Chéserey, chapeauté par Claire Hirt, est ouverte tous les jeudis de 15h à 19h. La bibliothèque a rejoint le réseau des bibliothèques vaudoises.
- Une bibliothèque d'échanges est disponible près de l'arrêt de bus. On peut y apporter des livres et en prendre.
- La piscine est uniquement ouverte pour les nageurs faisant de l'entraînement. On attend les prochaines déclarations du Conseil Fédéral pour savoir si elle sera ouverte pour le public. Le nouvel horaire comprendra en tous cas la fermeture de la piscine de samedi à midi à dimanche soir.

Pascal Steimer, Municipal :

- Comme mentionné dans la presse, l'APEC, lors de son dernier conseil intercommunal, a pris la décision de renoncer à un projet de STEP régionale et de se recentrer sur la mise en place d'une STEP de moindre envergure répondant aux besoins de ses communes-membres (le regroupement avec la commune de Prangins restant ouvert). Cette décision est justifiée par l'urgence de la situation, la STEP de Gland ne pouvant plus répondre au volume d'EU (eaux usées) à traiter, et à la décision du Conseil communal de Nyon de conditionner sa participation au projet de STEP régionale à une étude préalable d'extension de sa propre STEP et de différer par là sa participation financière au projet global. Pour Chéserey cette décision de l'APEC implique de relier notre réseau des EU soit à la STEP de Nyon, via le réseau de l'AEB, soit à la future STEP de Gland via une conduite passant par Trélex. Ces alternatives ont déjà fait l'objet d'études par le passé. A ce jour les communes de Chéserey et de Gingins ont eu un premier contact avec la commune de Nyon et elles attendent le résultat de l'étude d'extension de la STEP de Nyon et des propositions de conditions financières découlant d'une liaison à cette STEP.
- Suite à la décision de notre gérant actuel de mettre fin à l'exploitation de notre auberge en décembre 2021, la commune a mandaté un bureau d'architecte pour réaliser une pré-étude afin de connaître les exigences techniques et d'exploitation découlant d'une mise aux normes de nos locaux actuels et d'élaborer un premier concept de rénovation. Cette pré-étude est précédée d'un relevé complet du bâtiment afin d'établir les plans de celui-ci. La Municipalité viendra ensuite vers le Conseil avec un préavis de crédit d'étude qui conduira à un projet concret de rénovation.

Dominique Fleury, Municipal :

- Des projets de mobilité douce sont à l'étude entre Chéserey et Eysins, Eysins et Borex ainsi que Crassier et Bogis-Bossey. Ces trois études sont pilotées par Région Nyon. Il s'agit de tracés de projections.
- Le Parc Jura Vaudois dont nous sommes membres arrivera à échéance de son label en 2022. Le Parc invite à une consultation de la part des citoyens et demande l'avis des membres pour la rédaction de la charte 2022-2032.
- Des travaux vont être effectués à la Dôle : des téléphériques provisoires seront installés à côté du chalet pour éviter les utilisations d'hélicoptères. L'ancienne zone de tir près du chalet des apprentis va être réaménagée. Il y aura beaucoup de trafics de camions.

4. Préavis No 45/2021 : Révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) district de Nyon

Le président, Jean-René Lepezzel, demande si la Municipalité souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Thérèse Lüscher, Conseillère, rapporte pour la commission ad hoc.

Vote : le préavis No 45/2021 est accepté à l'unanimité.

5. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE, pas de séance

AIAB, pas de séance

SDIS, pas de séance
SIECGE, pas de séance

6. Divers

Pascal Ansermet, Conseiller, rebondit sur la question du passage piéton vers le chemin piétonnier et trouve scandaleux que le Canton le refuse. Nous sommes encore chez nous, ajoute-t-il !

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il y a eu plusieurs séances et que des responsables du Canton sont venus sur place et ont bien dû constater que le trafic était dense à certaines heures. Même la pose d'un panneau de signalisation serait interdite.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande si on pourrait tracer nous-mêmes un passage.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'en cas d'accident, la syndique serait jugée responsable !

Philippe Widmer, Conseiller, demande quels sont les arguments exacts du Canton, afin que nous puissions les contester.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il y a bien des habitations à côté mais que Chésereux ne remplit aucun des critères justifiant un passage. La Municipalité va revenir à la charge encore une fois en envoyant des photos et un relevé du trafic. D'ailleurs le trafic va certainement s'intensifier compte tenu des nouvelles constructions à Signy : ce sera peut-être un argument.

Francis Baud, Conseiller, demande si cette requête auprès du Canton n'aurait pas pu être faite avant le projet.

Patrick Barras, Municipal, répond que dans le projet initial le chemin piétonnier longeait la route jusqu'au milieu de l'îlot (6 m de plus) et qu'on aurait pu faire le passage à cet endroit. Mais le Canton avait refusé ce plan arguant qu'il s'agissait d'une zone agricole non constructible !

Jacques Ansermet, Conseiller, se réfère au courriel envoyé à tous les conseillers au sujet d'un article diffamatoire dans le Journal La Côte et regrette que l'article en question n'ait pas été annexé afin que nous en prenions connaissance.

La Municipalité en prend acte.

Tucker Brabec, Conseiller, a reçu – comme tous les citoyens - un dépliant nous invitant à donner notre avis sur le Parc Jura Vaudois. Le dépliant précise qu'une consultation des communes aura lieu ce printemps et que nous voterons en tant que conseil communal sur le renouvellement du contrat du parc cet hiver. Pour ceux qui n'ont pas lu le dépliant, le Parc Jura Vaudois nous assure que nous sommes engagés sur une « aventure vers plus de durabilité ». Comme il a l'impression de ne pas pouvoir juger de manière adéquate, il souhaite avoir l'avis de certains professionnels, tels que François Mathey, Garde Forestier, Pascal Ansermet et Michel Lüscher, agriculteurs ou Dominique Fleury, Municipal en charge des forêts, sur ce qui a été fait concrètement pendant les 10 dernières années.

François Mathey, Conseiller, pense que le parc est nécessaire Il est actif, entre autre pour la communication environnementale auprès des écoles ainsi que pour maintenir un patrimoine important, dont les murs en pierres sèches ne sont qu'un exemple. Au niveau des biotopes des entreprises ou fondations viennent faire des travaux dans certains secteurs.

Pascal Ansermet et Michel Lüscher, Conseillers, rapportent qu'ils en font partie en tant qu'agriculteurs au niveau de l'utilisation pastorale. Le parc a facilité des recherches de subventions, mais au niveau agricole, il n'y a pas eu beaucoup de changements.

Dominique Fleury, Municipal, ajoute que nous avons une chance énorme de faire partie du parc en s'associant pour demander des subventions que ce soit pour l'entretien des pâturages ou pour plus de liaisons de mobilité, notamment les lignes de bus du Marchairuz ou du Mollendruz. Beaucoup d'actions pédagogiques ont lieu qui permettent aux classes de s'instruire dans la nature (sentiers ludiques).Le parc essaie aussi de développer un label (fromages, viandes).

Alexandre Bory, Conseiller, relève le problème des cunettes près de la salle communale qui sont de plus en plus instables et demande si une action est prévue.

Pascal Steimer, Municipal, répond que c'est un problème récurrent après l'hiver. De plus les TPN passent régulièrement ainsi que les poids lourds. Il rappelle qu'un préavis avait été soumis au Conseil pour refaire

l'ensemble de la route, mais que ce préavis avait été refusé. Il a donc été décidé de replacer les cunettes au cas par cas. La solution serait de refaire la partie de la route pour que la partie « cunettes » en soit solidaire. La Municipalité va en débattre avec l'ingénieur des routes.

Philippe Lacôte, Conseiller, rappelle qu'une conduite d'eau avait sauté et devait être réparée.

Yvan Laurent, Municipal, confirme que des travaux auront lieu en même temps pour élaborer un bouclage des conduites dans tout le quartier.

Comme il n'y a plus de divers, Jean-René Lepezzel, Président, souhaite s'adresser à l'assemblée. Voici son intervention que nous transcrivons dans son intégralité ci-après :

La vie est ironique.

Le 10 décembre dernier devant vous, je défendais l'actuel système de constitution par tirage au sort, de la liste des candidats au Conseil communal.

Aujourd'hui plus qu'hier encore, je demeure convaincu que cette manière de faire est la seule qui soit démocratique et juste car elle place l'institution au-dessus de l'individu. Cette méthode permet un renouvellement naturel et régulier de la composition du Conseil communal évitant ainsi que la fonction de conseillers ne devienne avec le temps une sorte de rente de situation. Cette remise en cause, tous les 5 ans, par le corps électoral demeure à mon sens un élément indispensable à la vitalité et à l'efficacité de l'organe délibérant. Car en effet, en politique même quand elle est villageoise, il ne faut pas seulement être apprécié ou même aimé, il faut avant tout être préféré !

Fort de cette conviction je me dois d'en tirer ce soir la seule conclusion qui s'impose : je remettrai donc à l'issue de ce conseil ma démission à notre vice-président et je cesserai alors d'exercer ma fonction.

J'ai le sentiment d'avoir œuvré pendant les 17 dernières années au sein de ce Conseil en gardant toujours devant les yeux et à l'esprit ce que je croyais être l'intérêt supérieur de Chéserey et de ses citoyens, sans jamais oublier la promesse faite le jour de ma première assermentation.

Il me tient à cœur de vous remercier tous pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces 6 dernières années en renouvelant systématiquement mon mandat de président du Conseil communal. C'est avec sérieux, passion et plaisir que je crois avoir accompli la tâche que vous m'avez confiée.

Un Président ne serait rien sans un bureau et une secrétaire communale. Mes remerciements et mes pensées se tournent ce soir vers Lilly, Danièle, Claude et François qui m'ont accompagné sans relâche avec dévouement et efficacité pendant près de 6 ans.

Je salue enfin la Municipalité avec laquelle j'ai entretenu de cordiales et franches relations.

Enfin je voudrais féliciter les nouveaux élus présents dans cette salle et souhaiter une bonne retraite politique à ceux qui ont décidé de mettre un terme à leur mandat.

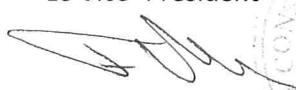
Il est maintenant l'heure de tourner la page et de clôturer cette séance.

Je vous dis merci et au revoir.

Monique Locatelli, Syndique, parle au nom de tout le conseil et de la Municipalité et remercie le Président pour son travail et pour la bonne collaboration.

François Mathey, Vice-Président, à son tour remercie le Président au nom de tout le bureau pour son engagement et son travail minutieux lors des élections et votations. Il lit l'article 4 5 du Règlement du Conseil communal en rappelant que Jean-René Lepezzel a obéi fidèlement à chaque injonction de cet article.

La séance se termine à 21h30.

Le Vice- Président		La secrétaire
		
François Mathey		Lilly Steimer